

Soyez PRÊT à faire face à la COVID-19

Les scénarios



Je vais **BIEN** mais je reviens d'une région où il y a des cas avérés de COVID-19. Dois-je aller travailler ?

- Oui, allez travailler et contactez le service médical de votre organisation pour faire évaluer le risque.
- Si vous commencez à vous sentir mal dans les 14 jours suivant votre retour, n'allez pas travailler et appelez votre médecin, décrivez-lui vos symptômes, indiquez-lui où vous avez voyagé et suivez ses instructions.
- Suivez les instructions des autorités sanitaires nationales et locales.



Que dois-je faire si je ne vais **PAS BIEN** ?

- Si vous ne vous sentez pas bien, restez chez vous et évitez les contacts avec d'autres personnes.
- Si vous pensez être atteint de la COVID-19, appelez votre médecin et suivez ses instructions.
- Si la COVID-19 est diagnostiquée, restez chez vous, suivez les instructions de votre médecin et avertissez le service médical de votre organisation et votre supérieur hiérarchique.
- Suivez les instructions des autorités sanitaires nationales et locales.



Que dois-je faire si j'organise une **RÉUNION** ?

- Suivez les instructions des autorités sanitaires nationales et locales et les lignes directrices de votre organisation.
- Prévoyez un nettoyage régulier et veillez à la disponibilité de solution hydroalcoolique, en collaboration avec les responsables des bâtiments.
- Prévoyez, en collaboration avec le service médical de votre organisation, les mesures à prendre au cas où quelqu'un tombe malade pendant la réunion.
- Communiquez aux participants les recommandations de www.who.int/fr/COVID-19
- Familiarisez-vous avec les lignes directrices de l'ONU à l'intention des organisateurs de réunions.



Que dois-je faire si je **PRÉVOIS DE ME RENDRE** à une réunion ?

- Consultez les lignes directrices de votre organisation relatives aux voyages et aux réunions.
- Contactez le service médical de votre organisation en vue d'un examen avant votre départ.
- Tenez-vous au courant des règles imposées par les autorités sanitaires nationales et locales de tous les pays se trouvant sur votre itinéraire.
- Protégez-vous et protégez les autres en vous lavant régulièrement les mains, en observant les règles d'hygiène en cas de toux, en vous abstenant de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche et en évitant les contacts proches avec les personnes qui ont de la fièvre et qui toussent.
- Si vous tombez malade en voyage, informez le personnel de bord et consultez un médecin dès que possible.



Je me trouve sur mon lieu de **RÉSIDENCE** et d'affectation et des cas de COVID-19 sont signalés autour de moi. Que dois-je faire ?

- Suivez les instructions des autorités sanitaires nationales et locales.
- Suivez les recommandations de l'OMS en matière de prévention. Lavez-vous régulièrement les mains, respectez les règles d'hygiène en cas de toux, évitez de vous toucher le visage, évitez les lieux très fréquentés et tenez-vous à une distance d'au moins un mètre des autres personnes.
- Pour plus d'informations sur la COVID-19, contactez les autorités nationales et locales :
 - » Suisse (multilingue) : +41 58 463 00 00 ; Canton de Genève : 0800 909 400
 - » France : 0800 130 000

